



Bulletin Officiel

N° 3907 Lundi 1^{er} Août 2011— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-1 » 2-5

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE : TUNINVEST SICAR 5

COURBE DES TAUX 6**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM** 7-8

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 09/08/2008 a autorisé l'émission d'emprunts par la banque jusqu'à concurrence de 220 000 000 dinars et ce dans un délai de 3 ans et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 29/07/2010 a donné son accord pour l'émission d'un emprunt obligataire de 100 000 000 dinars et a délégué à la direction générale les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt et d'en arrêter les conditions et modalités selon les conditions du marché.

La Direction Générale de la banque a proposé au Conseil d'Administration réuni le 03/12/2010 l'émission de cet emprunt en deux ou plusieurs fois avec un montant de 50 000 000 dinars dans un premier temps répartis en 3 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de TMM +0,85%
- Catégorie B : Durée 15 ans au taux de TMM + 1,05%
- Catégorie C : Durée 20 ans au taux de 6,15%

Compte tenu des conditions actuelles du marché et des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration, la direction générale a décidé de changer les conditions de cet emprunt d'un montant de 50 000 000 de dinars en le répartissant en 2 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de TMM + 1,00%
- Catégorie B : Durée 20 ans au taux de 6,30%

Dénomination de l'emprunt : « UIB 2011-1 ».

Montant : 50 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/08/2011.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixés selon leur catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 10 ans : TMM + 1,00% brut l'an
- Catégorie B d'une durée de 20 ans : 6,30% brut l'an

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

- Suite -

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6,30% pour les obligations de catégorie B.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- catégorie A : 10 ans ;
- catégorie B : 20 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans.

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de catégorie B est de 7,43 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/08/2011**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/08/2011**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10,000 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) et ce, de la première année jusqu'à la 10ème année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **26/08/2021** ;
- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20ème année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **26/08/2031**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 Août** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26/08/2012**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Deux étapes sont prévues pour la souscription à l'emprunt « UIB 2011-1 » :

- La première étape se limitera à recevoir les demandes de souscription par catégorie (A, et B) exprimées par les demandeurs pendant la période allant du **1^{er}/08/2011 au 12/08/2011**.

- Suite -

- La deuxième étape concernera le dépouillement des demandes, l'affectation des quotas de souscription à retenir au profit de chaque demandeur et le versement du montant des souscriptions retenues et s'étalera du **15/08/2011** au **26/08/2011**.

a) Les demandes de souscription :

Pendant la période allant du **1^{er}/08/2011** au **12/08/2011**, les demandeurs exprimeront sur chaque demande de souscription, la ou les quantités d'obligations sollicitée(s) par catégorie **avec l'engagement ferme de verser les fonds qui correspondent au montant de la souscription qui sera retenue après le dépouillement des demandes et la répartition des titres.**

Les demandes de souscription seront exprimées sans aucune limite, même si le total des demandes dépasse le montant d'émission de 50 000 000 D.

Les demandes de souscription seront reçues aux guichets de la société AXIS Capital agissant pour le compte de l'UIB et sous sa responsabilité.

b) Les souscriptions retenues et les versements :

A la clôture de la première étape, AXIS Capital agissant pour le compte de l'UIB et sous sa responsabilité procédera au dépouillement des demandes de souscription et fixera, compte tenu des demandes parvenues, les montants à allouer à chaque catégorie en privilégiant les maturités longues.

La priorité d'affectation sera accordée, en premier lieu, à la catégorie B de 20 ans :

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 20 ans est égale au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant de l'émission, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de la catégorie B de 20 ans.

Ainsi l'émission de l'emprunt « UIB 2011-1 » se limitera à la catégorie B de 20 ans.

Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 20 ans est inférieure au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat d'émission rendu disponible sera réservé à la demande exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans.

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est égale au reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant du reliquat d'émission disponible, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de cette catégorie.

Ainsi, l'émission de l'emprunt « UIB 2011-1 » portera sur les deux catégories de l'emprunt.

Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est inférieure au deuxième reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat non souscrit fera l'objet d'une prorogation de souscription jusqu'au **09/09/2011** tout en maintenant la même date de jouissance.

Pendant cette période, toute nouvelle demande de souscription à chaque catégorie sera retenue et ce dans la limite du reliquat disponible.

- Suite -

Les souscriptions effectives et les versements seront reçus après la répartition des souscriptions retenues et ce, à partir du **15/08/2011**.

Un avis d'information sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès l'achèvement des opérations de dépouillement et de répartition des titres.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les demandes de souscriptions seront reçues du **1^{er}/08/2011** au **12/08/2011** auprès de la société AXIS Capital, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **15/08/2011** au **26/08/2011** auprès de la société AXIS Capital Bourse, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UIB 2011-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back office marché de l'UIB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : Cet emprunt n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0749** en date du **15 juillet 2011** et du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF sous le n°**11-002** en date du **15 juillet 2011** seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès de l'UIB, 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 TUNIS ; de Axis Capital Bourse, Intermédiaire en bourse, 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2011 - AS -809

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de TUNINVEST SICAR qui s'est tenue le 17 Juin 2011, de réduire la valeur nominale d'un (1) dinar par action et du fait que les formalités juridiques ont été accomplies, La société TUNINVEST SICAR informe ses actionnaires que la date de remboursement est fixée pour le Jeudi 28 juillet 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS -810

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 AOUT 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,563%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,563%	999,961
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,569%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,624%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,629%	1 007,625
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,633%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,641%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,651%	
	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,672%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,165%		997,075
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,328%	1 015,207
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,469%	1 049,181
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,535%	1 071,507
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,698%	1 039,912
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,000%		969,914
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,018%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,042%	1 034,100
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,086%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,094%	964,006
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,193%	1 053,615
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		952,574

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,769	137,800		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,078	12,081		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,236	1,237		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,333	33,343		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,680	45,692		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	153,633	154,053		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	541,004	540,344		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	125,053	124,748		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	123,160	123,010		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,490	112,392		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,576	110,489		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	89,958	89,839		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,580	152,232		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	93,264	93,852		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,835	100,819		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 257,386	1 259,125		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 167,970	2 167,254		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,878	105,913		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	101,666	100,816		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	117,355	117,390		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 161,525	1 160,718		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	118,191	118,613		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,009	14,148		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 661,914	5 677,220		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 571,695	6 590,696		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,099	2,119		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,769	1,776		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,038	1,043		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,306	106,334
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	102,821	102,849
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,630	103,660
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,557	101,568
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,728	101,759
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	105,859	105,878
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,216	102,248
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,334	102,366
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,492	102,524
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,160	104,184
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,084	101,113
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,548	102,581
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,505	102,533
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,086	105,115
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,392	104,420
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,687	101,709
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,393	101,421
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,764	102,793
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	100,813	100,845
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	101,904	101,930

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,536	102,560
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,012	101,043
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,790	102,820
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,351	103,376
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,630	100,658
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,376	10,378
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,133	102,159
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,297	101,324
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,091	100,147
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,361	74,306
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	141,541	141,679
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 401,755	1 402,183
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	110,272	110,238
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	112,067	112,041
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	85,741	85,265
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,915	15,921
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	256,523	256,754
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,983	44,809
67	S'STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 148,805	2 149,753
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,114	75,103
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	55,912	55,893
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,812	98,790
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	107,889	107,733
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	99,356	99,244
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,592	11,589
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,463	12,462
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,624	16,608
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,429	16,411
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,407	11,403
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	121,322	121,225
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,313	122,296
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,022	10,028
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	110,430	110,256
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,993	19,056
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	100,251	100,049
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	101,267	100,915
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,656	97,850
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	104,078	104,652
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	135,511	136,509
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,905	9,910
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	110,931	110,938
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,097	110,944
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,419	100,706
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,002	100,175
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	183,166	183,465
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	162,689	162,951
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	140,672	140,831
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	10 000,800	10 032,027
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	192,688	193,187
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	126,298	126,411
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 381,037	1 387,690
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,177	104,265
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	97,504	97,058
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	112,361	110,039
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 781,060	9 900,132

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS